



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) « Moniteur de Tir Sportif » (discipline cible)



Le CQP « moniteur de tir sportif » est le premier niveau de professionnalisation dans une structure associative, privée ou territoriale. Le titulaire du CQP participe à l'enseignement et à la gestion de la sécurité.

IL A POUR MISSIONS :

- Faire **découvrir** l'activité,
- **Susciter l'envie** de poursuivre en développant le plaisir et la réussite dans la pratique,
- **Transmettre** les premiers niveaux de technicité en adéquation avec le niveau du public visé,
- **Garantir** aux pratiquants et aux tiers une pratique en toute sécurité.

L'emploi du CQP correspond à un volume horaire de travail partiel, en face à face pédagogique, de 360 heures par an maximum.

LA FORMATION

C'est une formation en alternance d'une durée de 150 heures en centre de formation, réparties sur quatre modules et intégrant une partie en formation à distance (FOAD) et 50 heures en situation professionnelle. Elle prépare aux 5 blocs de compétences :

Bloc 1 : Accueil et information
Bloc 2 : Encadrement de séance
Bloc 3 : Dynamique de l'activité

Bloc 4 : Intégration dans la structure
Bloc 5 : Sécurité de la pratique

EXIGENCES PREALABLES

Présenter les pièces demandées ou celles justifiant les dispenses de vérification des exigences préalables :

- ⇒ être âgé de 18 ans au minimum,
- ⇒ être titulaire de l'attestation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou titre équivalent,
- ⇒ être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir sportif de moins de un an ou une licence en cours de validité,
- ⇒ être titulaire du carnet de tir en cours de validité,
- ⇒ avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir Sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- ⇒ posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des 10 dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion Sportive),
- ⇒ attester des compétences : organiser la sécurité de la pratique et transmettre les bases techniques du tir sportif. Le BF d'initiateur permet d'en attester. Pour les non-titulaires, une épreuve sera organisée le jour des tests de sélections.

EQUIVALENCES

Les BFE1 ont par équivalence les blocs de compétences 2, 4 et 5.

TESTS DE SELECTIONS ET POSITIONNEMENT

Des épreuves de sélection et une session de positionnement seront organisées avant le début de la formation pour vérifier le niveau des candidats et étudier les possibilités d'adaptation ou d'allègement du cursus de formation. La priorité sera donnée aux candidats ayant un réel projet professionnel.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Module 1	Module 2 Sauf BFE1	Module 3	Module 4 Sauf BFE1	Certification	Effectif
30/06/19	17/09/19	18/09/19	Du 18 au 22/11/19	Du 13 au 17/01/20	Du 9 au 13/03/20	Du 11 au 15/05/20	9 & 10/06/20	7 à 15

COÛT DE LA FORMATION

Les coûts pédagogiques seront calculés sur la durée totale de la formation (centre et alternance) après positionnement. Le coût horaire sera de 9€15 (OPCA), 7€ (financement personnel) ou 5€ (demandeur d'emploi et SHN).
Nota : les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires.

S'INFORMER, S'INSCRIRE :

Le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site fédéral.

Contacts :

Directrice département formation professionnelle
Coordonnatrice et responsable pédagogique
Responsable administrative suivi et aide au financement

Martine PHILIP mphilip@fftir.org – 06.30.02.55.53
Elodie COTTIN ecottin@fftir.org - 06.79.71.86.55
Stéphanie TIRODE cqp@fftir.org